



Feu de maison

9 chemin des Fraysses à Clermont Le Fort

Déclenchement de DAAF et pertinence de leur présence

Contexte opérationnel

Le samedi 8 juin 2019 à 04h29, le CIS Muret-Massat est engagé pour **Feu de maison** au 9 chemin des Fraysses à Clermont Le Fort. Sur le billet de départ, il est précisé :
« Fumées sortant de la maison R+1 concernée, détecteur qui se déclenche dans la maison mitoyenne, dame très âgée sortie par ses propres moyens... »

Situation à l'arrivée des secours

- ❑ 1 personne de 91 ans sortie seule par l'arrière côté jardin
- ❑ Début de propagation en toiture
- ❑ Maison mitoyenne impactée par les fumées, 2 voisins réveillés par le Détecteur Autonome Avertisseur de Fumées et sortis d'eux-mêmes



Moyens engagés au départ



PARTAGE D'EXPÉRIENCE

INCENDIE À CLERMONT-LE-FORT > Une nonagénaire incommodée. Une dame de 91 ans a été légèrement intoxiquée par les fumées dans l'incendie de sa maison, survenu dans la nuit de vendredi à samedi, à Clermont-le-Fort, au sud de Toulouse, en Haute-Garonne. Les pompiers, alertés à 4 h 30, ont éteint le feu à l'aide d'une seule lance. La victime a été prise en charge par sa famille pour être rélogée.



Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011

Le détecteur de fumée doit :

- Détecter les fumées émises dès le début d'un incendie ;
- Emettre immédiatement un signal sonore suffisant permettant de réveiller une personne endormie dans le seul logement où la détection a eu lieu

Rappels Réglementaires :

Article L129-8 du Code de la construction et de l'habitation

L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif et assure son renouvellement, si nécessaire, tant qu'il occupe le logement.

Arrêté du 5 février 2013 – article 2

Le détecteur de fumée doit :

- Emettre un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85 dB(A) à 3 mètres
- Emettre un signal de défaut sonore, différent de la tonalité d'alarme, signalant la perte de capacité d'alimentation du détecteur



Réflexivité Opérationnelle

- A l'issue de cette intervention, un débriefing convivial (petit déjeuner) a été mené
- Ce débriefing a permis de mettre en avant la pertinence des DAAF et la satisfaction de l'intervention réussie



Éléments favorables

- Zone pavillonnaire
- Accès pour l'évacuation
- DAAF en bon état de fonctionnement



Éléments défavorables

- Zone rurale
- Intervention de nuit
- Personne âgée
- Récurrence des interventions pour déclenchement intempestif de détecteurs incendie
- Difficulté pour le CTA/CODIS de différencier un appel pour feu avéré ou déclenchement intempestif



Ce qu'il faut retenir...

Les Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumées :

- Ils sont mis en place pour avertir tout occupant d'un logement d'un départ de feu. Ils permettent de réveiller les occupants avant qu'ils ne soient asphyxiés par la fumée dans leur sommeil.
- Ils permettent aux occupants de s'adapter à la situation lors d'un incendie :
 - Si l'incendie se déclare à l'intérieur du logement : évacuation
 - Si l'incendie est au-dessous ou sur le palier : confinement + manifestation à la fenêtre
 - Si l'incendie est au-dessus : évacuation
- Les interventions pour déclenchement de détecteurs incendie deviennent très fréquentes, souvent liées à un non-remplacement de piles mais des fois, **les DAAF permettent de sauver des vies.**



Sapeurs-pompiers Haute-Garonne

6 BONNES RAISONS d'installer UN DÉTECTEUR DE FUMÉE

- 1. Il donne l'alerte**
La plupart des victimes d'incendies décèdent de la intoxication aux fumées durant leur sommeil. Un détecteur donne l'alerte avant qu'il ne soit trop tard.
- 2. C'est obligatoire !**
Depuis le 1er mai 2011, il est obligatoire d'installer un détecteur de fumée.
- 3. Une efficacité prouvée**
En moyenne, le remplacement d'un détecteur de fumée dans un logement existant est obligatoirement obligatoire. Le mortalité en cas d'incendie a baissé de moitié.
- 4. Il peut limiter les dommages**
La diffusion de la fumée des premiers instants permet d'évacuer plus facilement les occupants.
- 5. Il est bon marché**
Pour 20 euros en moyenne, ils évitent une perte de biens et évitent l'incendie.
- 6. Et facile à installer**
L'installation est simple et peut être faite par les occupants eux-mêmes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 1 INCENDIE 2 MINUTES en France
- 80 % DES DÉCÈS DE MORTALITÉ
- 2 CAUSE DE MORTALITÉ
- 800 MORTS 10 000 DÉCLANCHÉS LA NUIT
- 70 % DES DÉCLANCHÉS LA NUIT
- 20 % DES HABITATIONS

www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee
www.pompiers.fr/prevention
@detecteurdefumee